



INFORMATIONS CONCERNANT LA RENTRÉE 2026 - 2027

Chers élèves, chers parents,

Ci-joint, vous trouverez le formulaire d'inscription pour l'année 2026-2027 à compléter et à nous remettre. Malheureusement, malgré nos contestations, à partir de la prochaine rentrée scolaire, le gouvernement de la Communauté Française a décidé de supprimer la réduction du droit d'inscription pour certaines catégories d'âge (enfants de 5 à 12 ans).

Nous sommes profondément attristés par cette décision mais n'avons d'autres choix que d'appliquer cette mesure. Ces montants sont directement reversés à la Communauté Française et ne sont donc pas destinés à notre établissement. Merci pour votre compréhension.

POUR UNE INSCRIPTION RÉGULIÈRE, MERCI DE PENSER AUX 5 ÉTAPES SUIVANTES :

1	VERIFIER VOS COORDONNÉES et les modifier si nécessaire
2	COMPLÉTER LES COURS que vous souhaitez suivre ainsi que le degré et le nom du professeur
3	Vous avez droit à une EXEMPTION du droit d'inscription ? (À vérifier au verso) Elle ne pourra être accordée qu'en nous fournissant l'ATTESTATION ADÉQUATE pour le 12 octobre.
4	NOUS TRANSMETTRE UNIQUEMENT LE FORMULAIRE CI-JOINT SIGNÉ ET DÛMENT COMPLÉTÉ avant le 6 juillet
5	VERSER LE DROIT D'INSCRIPTION avant le 14 septembre



DOMAINE DE LA DANSE

En raison de la très forte demande pour les cours de danse, de nouvelles mesures ont dû être mises en place afin de garantir des conditions pédagogiques adéquates, tenant compte des locaux disponibles et des horaires de cours.

Par ailleurs, de nouvelles dispositions décrétales ont rendu l'accès au cours de jazz plus stricte.

- Tout élève non inscrit dans les délais perdra sa priorité et pourra être placé sur liste d'attente si le cours est complet.
- Toute nouvelle inscription au cours de jazz s'effectuera automatiquement via une liste d'attente.
- Le secrétariat prendra contact avec vous personnellement pour confirmer l'inscription en fonction des places disponibles.
- L'accès au cours de jazz est réservé aux élèves également inscrits en danse classique ou ayant achevé le cursus de danse classique.
- Un élève n'est autorisé à suivre le cours de danse et de jazz que dans une section unique et un degré unique.

Nouvel élève ? Une copie de votre **carte d'identité** est indispensable pour votre dossier : merci de nous la fournir. Si vous n'en disposez pas, la carte ISI+ ou une vignette de mutuelle peut convenir également.

	Droit d'inscription Communauté française	Cotisation Académie	Total	Total après le 14/09
5 et 6 ans (Filière de Préparatoire)	95€	5€	100€	110€
- de 18 ans (né à partir du 01/01/2009)	95€	30€	125€	135€
+ de 18 ans (né avant le 01/01/2009)	237€	30€	267€	277€
+ de 18 ans étudiant *	95€	30€	125€	135€
Elève inscrit dans une autre Académie	0€	60€	60€	70€
Enseignant FWB (Carte Prof à fournir) *	0€	60€	60€	70€
Chômeur, BIM, Grappa, ... *	0€	60€	60€	70€
À partir du 3ème enfant d'une même famille (le + jeune) *	0€	30€	30€	40€

*** AUCUNE RÉDUCTION DU DROIT D'INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE ACCORDÉE SANS PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ADÉQUATS DANS LES DÉLAIS IMPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.**

PERMANENCE POUR LES INSCRIPTIONS

Académie de Welkenraedt (secrétariat – 087 / 89 80 11)

À partir du lundi 17 août du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00.

À partir du mardi 25 août du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00 / samedi de 09h00 à 13h00.

Section de Battice (locaux de l'école primaire)

À partir du mercredi 26 août lundi de 16h30 à 18h30 et mercredi de 13h00 à 17h00.

STRUCTURES ET ORGANISATION DES COURS

- Les cours sont organisés en périodes de 50 minutes.
Chaque élève instrumentiste est tenu d'assister à une période complète au cours d'instrument (50 minutes).
- Sauf disponibilité dans certaines disciplines, l'accès au cours d'instrument n'est autorisé qu'après une année de formation musicale. (Nous vous contacterons personnellement en fonction du choix de l'instrument et des places disponibles durant le mois de septembre).
- L'accès à un second instrument n'est autorisé qu'après acceptation du Conseil de Classe et d'Admission, sous réserve de places disponibles.
- Le cours de musique de chambre instrumentale est accessible à partir du degré Q1 ou T1.
Conformément au règlement d'ordre intérieur de l'Académie, les élèves doivent suivre le cours de musique de chambre : en filière de Qualification, au minimum une année à partir du degré Q3.
en filière de Transition, le cours est obligatoire chaque année à partir du degré T3.

LISTE DES COURS ORGANISES

DOMAINE DE LA MUSIQUE

Formation musicale	Accordéon	Basson	Chant	Clarinette
Contrebasse	Cor	Flûte traversière	Guitare	Harpe
Hautbois	Orgue	Percussion	Piano	Saxophone
Trombone	Trompette	Tuba	Violon / Violon alto	Violoncelle

Cours complémentaires

Histoire de la musique	Chant choral	Ensemble instrumental à vents
Guitare d'accompagnement	Chant variété	Ensemble instrumental à cordes
Clavier d'accompagnement	Musique de chambre	Ensemble instrumental percussion
Chant enfants (7 - 12 ans)	Musique de chambre vocale	Atelier de bouche à oreille (BAO)

DOMAINE DE LA DANSE

Danse classique	Expression chorégraphique (Jazz)
-----------------	----------------------------------

DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE

Initiation théâtre (Formation pluridisciplinaire)	Art du seul en scène (Déclamation)	Théâtre	Diction - éloquence Art de bien parler
--	---------------------------------------	---------	---

Cours complémentaires

Diction - orthophonie (Art de la prononciation)	Ateliers créatifs	Ecole du spectateur (visionnage et analyse)	Atelier cinéma (jeu face caméra)
--	-------------------	--	-------------------------------------

REPRISE DES COURS

Lundi 24 août : COURS SUSPENDUS : Assemblée Générale du Conseil des Études.

Les cours reprennent à partir du MARDI 25 AOÛT dans toutes les sections (à l'exception des cours d'éveil musical).

HORAIRES

Les horaires individuels (cours d'instrument) sont établis avec le professeur en fonction de sa grille horaire.

Les horaires des cours collectifs sont disponibles en ligne sur notre site acawelk.be (voir QR code au recto de ce document).

Nous vous remercions de votre confiance et de l'attention que vous accorderez à ce courrier, et vous souhaitons une

excellente rentrée scolaire !
Mathieu MICHEL
Directeur